

# CALENDRIER

## DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR LA COMMUNE DE SAINT-THOMAS

La collecte des encombrants s'effectue sur **rendez-vous** afin de bien préciser la nature du service qui sera apporté et sur inscription en Mairie

Collecte le :	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	2020
	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	

Les inscriptions seront clôturées 48h avant la date de collecte

### RAPPEL DES CONSIGNES DE COLLECTE

Les encombrants sont des déchets qui par nature ne peuvent être présentés à la collecte des ordures ménagères ou à la collecte sélective.

**Ne sont pas acceptés les déchets qui rentrent dans un coffre de voiture.**

#### LES DÉCHETS INTERDITS SONT :

- Les éléments de plus de 2m ou plus de 50 Kg
- Le petit électro-ménager
- Les déchets verts
- Les gravats ou déchets de même nature (Béton, Faïence, Wc ou lavabo, Tuiles)
- Les déchets issus de l'automobile (pneus, huile, éléments de carrosserie)
- Les déchets toxiques (peintures, phytosanitaires, produits chimiques)

Pour ces déchets,  
vous pouvez  
utiliser les déchèteries  
de l'agglomération.

merci de votre  
compréhension

Toute la collecte et les modalités d'accès en déchèterie,  
collecte verre, déchets verts,... sur le site :

[agglo-muretain.fr](http://agglo-muretain.fr)

Un doute, une question : 05 34 46 30 50

